

CRÉATION DE SOCIÉTÉ EN FRANCE



PRÉSENTATION

La CCI France Suisse vous propose un service d'appui à la création de société en France. Elle agit comme un véritable centre de formalité des entreprises.



VOTRE SOCIÉTÉ «CLÉS EN MAIN»

Les frais de constitution de société qui vous sont présentés ci-après comprennent les honoraires de la CCIFS, frais d'avocats hors débours (frais d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, à la Chambre de Commerce et d'Industrie ou à la Chambre des Métiers, frais d'insertion dans un journal d'annonces légales).

Selon la forme juridique pour laquelle vous souhaitez opter, nous vous transmettrons un devis comportant toutes les étapes de constitution de votre société en France, ainsi que les options qui y sont attachées.

PRÉSTATION	CONTENU	TARIF HT
La Société à Responsabilité Limitée (SARL)	<ul style="list-style-type: none">– Organisation et fonctionnement encadrés par la loi– Un associé minimum, français ou étranger– Un ou plusieurs gérants personnes physiques, français ou étranger– Pas de capital social minimum– Responsabilité des associés limitée aux apports en capital	2'460.- € (tout compris sauf débours et frais de traduction sur devis)
La Société par Actions Simplifiée (SAS)	<ul style="list-style-type: none">– Aménagements statutaires libres pour les relations entre les actionnaires, la direction, l'organisation et pour la transmission du capital– Un associé minimum, français ou étranger– Un président minimum (personne physique ou morale), français ou étranger, résident ou non en France– Possibilité de nommer un ou plusieurs dirigeants et/ou organes de direction dont le rôle est librement défini– Pas de capital social minimum– Responsabilité des associés limitée aux apports en capital	2'600.- € pour une SAS aux caractéristiques classiques et sans organe collégial (tout compris sauf débours et frais de traduction sur devis)
La Succursale	<ul style="list-style-type: none">– Pas de personnalité morale distincte de la société étrangère dont elle émane– Un responsable personne physique français ou étranger, résident ou non en France– La société étrangère est responsable des actes de la succursale dans le respect des règles qui lui sont applicables	2'400.- € (tout compris sauf débours et frais de traduction sur devis)

SERVICES CONNEXES PROPOSÉS PAR LA CCIFS

1. Domiciliation de votre société
2. Appui au développement commercial
3. Commissaire aux comptes
4. Conseil juridique

La CCIFS vous propose d'intervenir soit directement, soit par l'intermédiaire de son réseau de partenaires pour répondre à toute question juridique ou fiscale relative à la création d'une société en France. Pour les services connexes, prendre contact avec notre service commercial.

CONTACT

Claire LOUIS - Directrice commerciale - Tél : +41 (0)44 262 10 73 - Email : clouis@ccifs.ch